

- Règlement Général VHRC 2012 - 11ème édition -

Siége social : Villeneuv' models

- Contacts VHRC-

- <u>Secrétariat</u>: <u>Tél</u>: 09 51 41 69 12

Mail: vhrc.1.4@free.fr

Courrier: VHRC – 16 rue de la monnaie

30400 Villeneuve les Avignon

- <u>Organisation</u>: Gérard Brun – René Chantron

- <u>Comptage</u>: Frédéric Vassas – Stanley Rolland

- Règlement et Contrôle Technique : Luc Giardini – Brice Giardini

- <u>Site VHRC.fr</u>: Administrateur - Stéphane Heyberger.

"Challenge, ouvert à tout pilote détenteur d'une licence FVRC 2012 et possesseur d'une auto échelle ¼. – Engagez-vous en 2012!"

- NOUVEAUTÉ 2012 -Autorisation du « mulet » – Voir VHRC et VHRC "libre"

1- Spécifications Techniques

VHRC - Véhicules Historiques Radiocommandés

- **a-** Pourra participer aux épreuves du VHRC 2012 tout châssis, origine ou réplique, respectant les caractéristiques techniques d'un modèle commercialisé au titre de voiture radiocommandée échelle 1/4.
- **b-** Les éléments mécaniques devront être fidèles au modèle d'origine ou aux évolutions apportées par le constructeur sur sa gamme de produits.
- **c-** Aucune pièce 1/5^{ème} n'est autorisée. A l'exception, chez un même constructeur, des pièces communes aux modèles ½ et 1/5^{ème.}
- d- Carrosserie et châssis ne doivent pas présenter de parties saillantes.
- e- Pare-choc efficace obligatoire.
- f- 1 seul réservoir autorisé, capacité maximum 1 litre.



- **g-** L'échappement ne doit pas dépasser de la carrosserie exception faite du tube de fuite. Il doit garantir un niveau sonore maximum de 87 décibels.
- **h-** Moteur de marque libre, 2 temps, cylindrée maximum 30cc, monocylindre à la seule exception du B30 Yankee.
- i- Le système de freinage doit être mécanique à commande par câbles. Une demande exceptionnelle d'utilisation de freins hydrauliques pourra être soumise à l'avis de la commission technique du VHRC si :
 - Le modèle de frein utilisé ne provient pas de l'échelle 1/5ème
- Le modèle de frein utilisé est ou était une option spécifiquement dédiée à l'échelle 1/4
 - Le modèle de frein utilisé est une fabrication artisanale.
- **j-** Pneus gomme et mousse autorisés (modèles historiques ou production récente), leur diamètre devra être en adéquation avec l'échelle de la carrosserie utilisée
- k- Poids minimum des voitures 10kg, avec accus en place et réservoir vide.
- I- Poids maximum des voitures 15kg, avec accus en place et réservoir vide.
- m- Une voiture de secours (mulet) pourra être utilisée si et seulement si celle engagée dans la catégorie est jugée inutilisable ou matériellement irréparable par les organisateurs du VHRC.

Le changement ne pourra s'effectuer qu'entre deux mises en grille (qualifications, sous finales ou finales) ; en aucun cas en cours de manche. Tout pilote utilisant un mulet pour les sous-finales et finales sera dans l'obligation de prendre le départ en 11ème position sur la grille.

VHRC "libre"

- **a-** Pourra participer aux épreuves du VHRC "libre" 2011 tout châssis, origine, réplique, ou prototype, avec carrosserie et roues à l'échelle ¼. (Tolérance de plus ou moins 10% par rapport au modèle échelle 1)
- **b-** Pièces 1/5^{ème} issues de la gamme d'un constructeur ayant commercialisé des modèles ½ autorisées.
- **c-** Pièces 1/5^{ème} issues de la gamme d'un constructeur n'ayant jamais commercialisé de modèle ¼ tolérées ; dans la limite de 60% des éléments constitutifs du châssis, les 40% restant devant être soit de réalisation artisanale, soit issus de la banque de pièces d'un constructeur ¼.
- d- Carrosserie et châssis ne doivent pas présenter de parties saillantes.
- e- Pare-choc efficace obligatoire.
- **f-** 1 seul réservoir autorisé, capacité maximum 1litre.
- **g-** L'échappement ne doit pas dépasser de la carrosserie exception faite du tube de fuite. Il doit garantir un niveau sonore maximum de 87 décibels.
- **h-** Moteur de marque libre, 2 ou 4 temps, cylindrée maximum 40cc, multicylindre autorisé.





- **i-** Le système de freinage est libre, mono ou multidisque à commande par câbles ou hydraulique.
- **j-** Pneus gomme et mousse autorisés (modèles historiques ou production récente), leur diamètre devra être en adéquation avec l'échelle de la carrosserie utilisée.
- **k-** Poids minimum des voitures 10kg, avec accus en place et réservoir vide.

2 - Inscriptions - Courses - Classements

- **a-Inscription par courrier au secrétariat du VHRC**, 10 jours avant la course.
- Pour les courses organisées par un autre club que Villeneuv' modèls : Inscription de 15 euros à régler par chèque à l'ordre de VILLENEUV' MODELS.
- Pour les courses organisées par Villeneuv' modèls :

Pas de droit d'inscription, mais pas de remise des prix à l'issue de la course.

b- Lors de la première inscription, chaque participant devra choisir la catégorie qui sera la sienne pour la saison 2012 du VHRC.

Le choix devra répondre aux règles suivantes :

- -Tout possesseur de châssis « historique », cf. VHRC, pourra soit participer en catégorie « historique », soit participer en catégorie "libre",
- -Tout possesseur de châssis "libre", cf. VHRC "libre", devra obligatoirement participer en catégorie "libre".

Pour la catégorie « historique » le premier contrôle technique de la saison validera l'inscription dans la catégorie.

Pas de changement de catégorie en cours de saison. (Sauf raisons particulières qui seront étudiées par l'organisation du VHRC)

Cas particulier lors de l'utilisation du mulet :

Un pilote engagé en catégorie "libre", mais qui dispose d'un mulet « historique » sera classé en catégorie "libre".

Un pilote engagé en catégorie « historique », mais qui dispose d'un mulet "libre" sera classé en catégorie libre le jour de la course. Le pilote figurera dans les deux classements en fin de saison.

- c- Les 2 catégories rouleront ensemble, mais deux classements séparés,
- « historique » et "libre", seront établis à l'issue de chaque manche.
- -Qualifications sur 5 minutes au plus grand nombre de tours.
- -Si plus de 10 pilotes engagés, une demi-finale sera organisée
- 7 pilotes qualifiés d'office en finale, 3 pilotes remonteront de la demi-finale.
- -Demi-finale de 20 minutes. (Sauf contraintes de timing liées à l'organisation)
- -Deux finales de 15 minutes. (Sauf contraintes de timing liées à l'organisation)

Toute conduite dangereuse ou antisportive pourra être sanctionnée par un Stop and go de 5sc donné par le Directeur de course.

d- 9 à **10** courses prévues en 2012, le classement final sera réalisé au cumul des meilleurs résultats, déduction faite des deux plus mauvais y compris dans l'éventualité de l'annulation d'une ou plusieurs manches – 20 pilotes classés.



- e- Si moins de 5 pilotes engagés à la date limite d'inscription la course sera annulée.
- **f-** Attribution des points : $1^{er} \rightarrow 30 \text{ points} / 2^{\text{ème}} \rightarrow 25 \text{ points} / 3^{\text{ème}} \rightarrow 20 \text{ points} / 4^{\text{ème}} \rightarrow 17 \text{ points} / 5^{\text{ème}} \rightarrow 16 \text{ points} / 6^{\text{ème}} \rightarrow 15 \text{ points}$ [...] $20^{\text{ème}} \rightarrow 1 \text{ points}$.
- **g-** La remise des prix du Challenge se fera lors de l'Assemblée Générale 2012 du club Villeneuv' Modèls.
- **h-** Sur demande, avant chaque course, un plan d'accès sera fourni aux participants.
- i- Informations et résultats seront à suivre après chaque course sur le site du VHRC.
- **j-** Obligation pour chaque participant de posséder 2 jeux de quartz si pas de radio de type 2.4Gh. Les organisateurs du VHRC devront être informés de tout changement de fréquence.
- k- Puces personnelles obligatoires pour le VHRC 2012.
- I- Un contrôle technique ainsi qu'un briefing pourront être effectués par les responsables du VHRC avant chaque course.
- **m-** Si une auto est jugée dangereuse, les organisateurs se réservent le droit de lui interdire la manche.
- n- Les organisateurs du VHRC sont seuls habilités à trancher les litiges.
- **o-** Tout pilote désireux de participer au VHRC, mais non membre du club Villeneuv' modèls, devra impérativement remplir une fiche d'inscription pour le VHRC 2012 et s'acquitter d'une cotisation de 30 euros.

(Document fourni par l'organisation du VHRC)

La participation au VHRC 2012 impose la pleine acceptation du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement. Toute modification fera l'objet d'une information générale auprès des pilotes.

TOUTES LES INFOS EN DIRECT SUR LE SITE: http://vhrc.fr

L'esprit du VHRC : Se faire plaisir.

Conserver l'aspect " VINTAGE ",

Faire rouler de belles autos dans la bonne humeur, Compétition où entraide, fair-play et convivialité sont au rendez-vous.



